

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29</p> <p>Présents : 21 Pouvoirs : 8 Absent : 0</p> <p>Date de la convocation : 20 juin 2023</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS ROYER Freddy représenté par C PIAULET</p> <p>ABSENT : /</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
--	--

DELIBÉRATION N°84

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA CAGC AU 1ER SEPTEMBRE 2023 – ENTRETIEN DES LOCAUX DE L'ANTENNE DU CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE

Il est rappelé que par délibération du 28 juin 2022, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition de Madeleine RENAUD agent communal, à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld pour l'entretien des locaux de l'antenne du Conservatoire situés dans le Pôle Pablo Neruda à raison de 5h par semaine sur le temps scolaire.

Cette convention arrivant à échéance au 31 août 2023, Il convient de renouveler la mise à disposition de Madeleine RENAUD à raison de 5h par semaine sur le temps scolaire à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld à compter du 1er septembre 2023 pour une durée d'un an.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de Madeleine RENAUD à la CAGC telle que jointe à la présente, à compter du 1er septembre 2023.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-6 et suivants,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant l'accord de l'agent en date du 9 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide de mettre à disposition de la CAGC, Madeleine RENAUD à raison de 5h hebdomadaires sur le temps scolaire, à compter du 1er septembre 2023 pour une durée d'un an ;

-approuve la convention de mise à disposition telle que jointe à la présente;

-autorise M le Maire à la signer au nom de la commune.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le - 6 JUIL. 2023

